

La réforme du régime des retraites a eu un impact positif sur les ressources de la CMR

Les réformes paramétriques du régime des pensions civiles ont eu un impact positif sur les ressources de la Caisse marocaine des retraites (CMR), qui se sont améliorées de plus de 2,3 milliards de dirhams (MMDH), a indiqué, récemment à Rabat, le ministre de l'Economie et des Finances, Mohamed Boussaid.

Dans une allocution à l'ouverture du Conseil d'administration de la CMR, M. Boussaid a souligné que ces réformes ont également permis un allègement de 4,6 MMDH du déficit financier du régime des pensions civiles pour atteindre 1,79 MMDH, relevant

cependant que ces mesures "demeurent insuffisantes", d'où la nécessité d'"accélérer la mise en place de la deuxième étape de réforme des régimes de pension nationaux" afin de garantir "la continuité du régime des pensions civiles à long terme", rapporte la MAP.

Le ministre a, dans ce sens, fait savoir que les services du ministère sont actuellement déterminés à œuvrer pour compléter l'élaboration du cahier des charges relatif à l'étude de la mise en œuvre des recommandations de la Commission nationale chargée de la réforme globale, dans l'objectif de mettre en œuvre le régime de retraite avec ses pôles, public et privé, rappelant que l'année 2017 a été caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre de la réforme paramétrique du régime des pensions civiles, notamment l'augmentation de la pension minimale de la retraite à 1.350 dirhams, l'augmentation de 24% du taux des prélèvements et le prolongement de l'âge de la retraite de 6 mois, sur la base de 2% par rapport à la durée du service après janvier 2017.

Concernant le régime des pensions militaires, le ministre note que ce régime demeure déficitaire, plaçant pour l'amélioration de son équilibre financier en mobilisant tous les moyens.

Le ministre s'est ainsi félicité de la décision d'ouverture de guichets d'accueil des retraités dans les services de trésorerie du Royaume ainsi que l'adhésion de cette institution dans le traitement des plaintes enregistrées par le portail électronique unifié "Chikaya.ma".

Concernant "la transformation digitale" de la CMR, M. Boussaid a salué



les efforts déployés par cette institution en vue de développer ses relations avec les retraités, notant qu'en parallèle avec le lancement d'une étude visant à élaborer la stratégie de numérisation, un autre portail électronique est en cours de préparation, de même qu'il a été procédé à la distribution de 550.600 cartes d'adhérents en vue de faciliter leur accès à ce portail et protéger les données personnelles des tiers.

Pour sa part, le directeur de la CMR, Lotfi Boujendar, a indiqué dans une présentation sur les indices marquants de la CMR au titre de l'exercice 2017, qu'en parallèle avec l'amélioration des ressources de la Caisse (+2,3

MMDH), les recettes ont enregistré une augmentation avec une cadence de 3,7 MMDH pour se stabiliser à 33,7 MMDH, notant que cette augmentation est due aux coûts de liquidation des dossiers des pensions des nouveaux retraités (48.236) et de la révision de plus de 69.338 pensions.

M. Boujendar a également précisé que le nombre des adhérents actifs dans les régimes de pensions civiles et militaires a atteint 967.358 adhérents, soit un développement de 0,56% par rapport à 2016.

En parallèle, le nombre des retraités a atteint 358.438 pour ce qui est du régime des pensions civiles, soit une aug-

mentation de 6,9 %, contre 258.341 retraités au régime des pensions militaires, soit une augmentation de 4,4%.

Au cours de cette réunion, qui s'est déroulée en présence des représentants de l'Etat, des affiliés actifs aux régimes des pensions civiles et militaires des retraités, le conseil a examiné l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour, dont les comptes de la Caisse et le bilan actuariel certifié des régimes des pensions civiles et militaires au titre de 2017.

Au terme des discussions, le Conseil a arrêté les comptes de la CMR au titre de l'exercice 2017 et adopté l'ensemble des décisions et résolutions qui lui ont été soumises.



**Allègement
de 4,6 MMDH
du déficit
financier
du régime des
pensions civiles**

Réforme du régime des retraites

Impact positif sur les ressources de la CMR

Les réformes paramétriques du régime des pensions civiles ont eu un impact positif sur les ressources de la Caisse marocaine des retraites (CMR), qui se sont améliorées de plus de 2,3 milliards de dirhams (MMDH), a indiqué, mercredi à Rabat, le ministre de l'Economie et des finances, Mohamed Boussaid.

Dans une allocution à l'ouverture du Conseil d'administration de la CMR, M. Boussaid a souligné que ces réformes ont également permis un allègement de 4,6 MMDH du déficit financier du régime des pensions civiles pour atteindre 1,79 MMDH, relevant cependant que ces mesures "demeurent insuffisantes" d'où la nécessité d'"accélérer la mise en place de la deuxième étape de réforme des régimes de pension nationaux" afin de garantir "la continuité du régime des pensions civiles à long terme".

Le ministre a, dans ce sens, fait savoir que les services du ministère sont actuellement déterminés à œuvrer pour compléter l'élaboration du cahier de charges relatif à l'étude de la mise en oeuvre des recommandations de la Commission nationale chargée de la réforme globale, dans l'objectif de mettre en oeuvre le régime de retraite avec ses pôles, public et privé, rappelant que l'année 2017 a été caractérisée par la poursuite de la mise en oeuvre de la réforme paramétrique du régime des pensions civiles, notamment l'augmentation de la pension minimale de la retraite à 1.350 dirhams, l'augmentation de 24% du taux des prélèvements et le prolongement de l'âge de la retraite de 6 mois, sur la base de 2% par rapport à la durée du service après janvier 2017.

Concernant le régime des pensions militaires, le ministre note que ce régime demeure déficitaire, plaidant pour l'amélioration de son équilibre financier en mobilisant tous les moyens.

Le ministre s'est ainsi félicité de la décision d'ouverture de guichets d'accueil des retraités dans les services de trésorerie du Royaume ainsi que l'adhésion de cette institution dans le traitement des plaintes enregistrées par le portail électronique unifié "Chikaya.ma".

Augmentation de 0,56% du nombre des adhérents actifs et de 4,4% de celui des retraités

Concernant "la transformation digitale" de la CMR, M. Boussaid a enregistré avec satisfaction des efforts déployés par cette institution en vue de développer ses relations avec les retraités, notant qu'en parallèle avec le lancement d'une étude visant à élaborer la stratégie de numérisation, un autre portail électronique est en cours de préparation, de même qu'il a été procédé à la distribution de 550.600 cartes d'adhérents en vue de faciliter leur accès à ce portail et protéger les données personnelles des tiers.

Pour sa part, le Directeur de la CMR, Lotfi Boujendar, a indiqué dans une présentation sur les indices marquants de la CMR au titre de l'exercice 2017, qu'en parallèle avec l'amélioration des ressources de la Caisse (+2,3 MMDH), les recettes ont enregistré une augmentation avec une cadence de 3,7 MMDH pour se stabiliser à 33,7 MMD, notant que cette augmentation est due aux coûts du liquidation des dossiers des pensions des nouveaux retraités (48.236) et de la révision de plus de 69.338 pensions.

M. Boujendar a également précisé que le nombre des adhérents actifs dans les régimes de pensions civiles et militaires a atteint 967.358 adhérents, soit un développement de 0,56% par rapport à 2016.

En parallèle, le nombre des retraités a atteint 358.438 pour ce qui est du régime des pensions civiles, soit une augmentation de 6,9 %, contre 258.341 retraités au régime des pensions militaires, soit une augmentation de 4,4%.

Au cours de cette réunion, qui s'est déroulée en présence des représentants de l'Etat, des affiliés actifs aux régimes des pensions civiles et militaires des retraités, le conseil a examiné l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour, dont les comptes de la Caisse et le bilan actuariel certifié des régimes des pensions civiles et militaire au titre de 2017.

Au terme des discussions, le Conseil a arrêté les comptes de la CMR au titre de l'exercice 2017 et adopté l'ensemble des décisions et résolutions qui lui ont été soumis.